

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL MOYEUVRE PETITE**

**Séance ordinaire** du 24 février 2015 à 18 heures

**Sous la Présidence** de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire

**Présents :** MM. SCHWEIZER, LEONARD, HENRY, STIBLING,  
CRISTINI, MARTIN, NINFEI  
Mmes KAUFFMANN, ROBERT, MARINACCI, BOULAY

### **Absents avec procuration :**

Monsieur STOLLER David a donné procuration à madame MARINACCI Louise  
Madame BETTING Audrey a donné procuration à Madame BOULAY Séverine  
Madame GIGLI Nathalie a donné procuration à Monsieur HENRY Michel  
Madame CHARDAR Michèle a donné procuration à Monsieur SCHWEIZER Christian

### **Absents sans procuration :**

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du compte-rendu de la dernière séance
- 2 – Location chasse communale : agréments des candidats autorisés à participer à l'adjudication publique pour le renouvellement du bail
- 3 – Divers

### **LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE – AGREMENT DES CANDIDATURES**

Le Maire informe que la commission consultative communale a examiné les dossiers de candidatures qui ont été déposés.

Ils ont tous été déclarés recevables et les candidats admis à participer à la location.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,

- Arrête la liste des candidats admis à participer à la location comme suit :
  - o STRAUCH Jean 16 rue Quaraille à FEVES 57280
  - o CAMELLE Denis 12 rue Longue Croix à HUSSIGNY-GODBRANGE 54590
  - o SCHREMER Michael impasse Marechal Gouvion Saint Cyr 57360 AMNEVILLE LES THERMES
  - o LESTAN Laurent 37 rue de la Tour 57120 ROMBAS
  - o MAXANT Samuel 10 rue derrière la Chapelle 54150 LANTEFONTAINE
  - o DAL CERO Armand 3, Grand'Rue 57250 MOYEUVRE PETITE
- L'adjudication aura lieu le 19 mars 2015 à 16 heures à la salle des fêtes
- Les frais de publicité seront partagés pour moitié entre le locataire et la commune

- Les frais de cr ee seront   la charge exclusive de l'adjudicataire.
- 

### **CONVENTION AVEC MATEC (MOSELLE AGENCE TECHNIQUE)**

La commune souhaite  tudier la possibilit  d'effectuer des travaux de cr ation d'un parking apr s d molition des b timents situ s 66, Grand'rue   Moyeuivre-Petite, en vue de cr er des places de stationnement.

Dans ce cadre, il est propos  de faire appel aux services de Moselle Agence Technique, dont la Commune est adh rente, pour la r alisation d'une  tude de faisabilit  de ces travaux. Cette prestation assur e par MATEC comprendrait les missions ci-apr s, pour un montant H.T. de 1 480.00   HT :

- Rencontre de d finition du besoin ;
- Collecte et analyse des donn es d'entr e : plan g n ral de la commune, plan du terrain et relev  altim trique de l'existant ;
- R alisation d'une  tude de faisabilit  pour la d molition d'un b timent et la cr ation d'un parking : proposition de plusieurs esquisses d'am nagement sous la forme de sch mas de principe et d'illustrations, d finition de plusieurs techniques pour r alisation des d blais et des sout nements, approche financi re des travaux, r alisation d'un visuel.

Apr s en avoir d lib r ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimit ,

- D cide de faire appel   MATEC pour r aliser une  tude de faisabilit  comme d taill e ci-dessus ;
  - Autorise le Maire   signer la convention s'y rapportant ainsi que toutes pi ces   intervenir dans ce dossier pour une prestation s' levant   1.480  HT ;
  - De pr voir les cr dits n cessaires au budget de l'exercice en cours.
- 

### **MUTUALISATION DE SERVICES – GROUPEMENT D'ACHAT GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE DU MARCH  DE L' NERGIE – CONVENTION POUR LA CREATION D'UN GROUPEMENT D'ACHAT**

Depuis juillet 2004, conform ment   l'article L441-1 du Code de l' nergie, tous les consommateurs de gaz naturel peuvent choisir un fournisseur sur le march  lib ralis  et s'affranchir ainsi du tarif r glement  de vente propos  par les op rateurs historiques.

Les personnes publiques font partie de cet ensemble de consommateurs pouvant b n ficier des offres de march . Toutefois, pour leurs besoins propres d' nergie, ces personnes publiques et notamment les collectivit s territoriales doivent recourir aux proc dures pr vues par le Code des march s publics pour s lectionner leurs prestataires. La CCPOM souhaite mettre en place un groupement de commandes pour mutualiser les proc dures afin de rendre plus efficaces les op rations de mise en concurrence engag es individuellement par chaque entit  et ainsi obtenir les

meilleures conditions tarifaires et une prestation de service de qualité pour l'ensemble des adhérents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,

- Décide d'autoriser le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle ayant pour objet de constituer un groupement de commandes entre les personnes publiques pour l'achat et la fourniture de gaz et des services associés, et d'en déterminer les modalités de fonctionnement conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics.
- 

#### **SUBVENTION COMMUNALE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,

- Décide d'attribuer à l'Association de Marins et Marins Anciens Combattants de Moyeuve-Grande et environs une subvention d'un montant de 60 euros.
-